

Les demandes de candidatures pour la Liste d'aptitude de **B en A** doivent parvenir à votre direction d'affectation **au plus tard le 8 septembre 2017, délai de rigueur**

Les demandes de candidatures pour la Liste d'aptitude de **C en B** doivent parvenir à votre direction d'affectation **au plus tard le 11 septembre 2017, délai de rigueur.**

Les notes RH du 19 juillet 2017 rappellent les conditions statutaires et règles de gestion des listes d'aptitude au titre de 2018.

Les CAPL devront ensuite être réunies au plus tard pour le 17 novembre 2017.

Les agents qui candidatent au titre de 2018 (qu'ils aient ou non postulé au titre de la LA 2017 ou antérieure) doivent produire leur demande par écrit et par la voie hiérarchique, auprès de leur direction d'affectation au 1er septembre 2017.

Le syndicat CGT Finances Publiques met à votre disposition des modèles de candidature pour la LA de C en B et de B en A, ci-joints.

N'hésitez pas si besoin à vous rapprocher des militants et représentants aux CAP de la CGT Finances Publiques

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Carrières-Règles de gestion](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
